# L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: Rue Chartres, No. 73. — NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 28 JUIN 1867. — Entre les rues Bienville et Conti.

DUPOUY & GRIMPT, PROPRIÉTAIRES-GÉRANTS.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

EDITION QUOTIDIENNE.

Un an, $10; par semestre, $6; par trimestre, $4. Prix d'un numéro, 10 cents.

EDITION BI-HEBDOMADAIRE

Paraissant les Mardi et le Samedi:

Un an, $4; par semestre, $3.

TARIF D'ANNONCES.

Insertions ordinaires, placées à la page réservée du journal, paiement qui se fait comptant: Quatre lignes ou moins, et 50 CENTS le carré pour chaque insertion subséquente.

Les insertions de la page éditorialement consacrée, $1 50 pour chaque insertion.

Les publications judiciaires, paiement comptant: $1 50 pour chaque insertion.

Les annonces au mois, dans la page éditoriale, payées par mois.

Les annonces régulièrement et souvent répétées, seront traitées à des prix indéfiniés ci-dessus pour les annonces ordinaires, et seront insérées qu'il sera ordonné dans le temps accordé, sauf en compte ne dépassant pas un mois.

Les réclames d'annonces d'affaires paiement 20 cents par ligne pour chaque insertion.

Notre tirage considérable doit être payée d'avance.

Les annonces dont le nombre d'insertions ne sera pas spécifié, seront publiées six fois.

Les publications pour paiement régulièrement de temps en temps, et envoyés à la fin de chaque mois.

NOUVELLE-ORLEANS: VENDREDI MATIN, 28 JUIN.


Voyez sur la liste des navires et steamboats arrivés notre port, ainsi que les expéditions faites, voir à la page angloise.

VOIR A L'ENCAN DE CE JOUR, Pour le détail et l'heure, voir aux chapeaux.

Par Jas. Kenna, constable, aux derniers de George W. Lewis, rue Baronne—Deux juments noires.

Par G. Lévumont, au No 69 de la rue de Chartres—Hôtel meublé d'été, chapeaux, marchandises sèches, &c.

Par A. Fisher, au No 66 de la rue de Chartres—Marchandises sèches, habillements, lingerie, chemises, chapeaux, &c.

Par Stéphen G. Marks, au No 26 de la rue de Chartres—Marchandises sèches et lingerie.

Par O. Valentin, au No 71 de la rue Poydras—Farine et beurre.

Par D. E. Murphy, à l'entrepôt St-Louis—Maïs. Sur la levée, au pied de la rue Poydras, maïs.

Par S. Guinault, au coin Bienville et Passage de la Bourse—Meubles.

☞ Achetez vos confitures et chocolats chez M. Ernest Turpin, 93 Vieille Levée.

☞ L'attention des marchands est appelée sur le maïs que M. D. E. Murphy vend à l'encan.

## La justice contemporaine.

Les institutions républicaines de ce pays sont maintenant soumises à une rude épreuve et personne ne pourrait dire qu'elles sont destinées à en sortir victorieusement. Elles existent ce pendant et personne, non plus, ne pourrait dire quand elles changeront ou quand elles finiront. Il a été de mode pendant longtemps de se plaindre de la magistrature sous les gouvernements monarchiques; cette mode n'a pas encore passé, et la grande objection faite à l'institution est qu'elle dépend nécessairement du pouvoir qui la nomme. Au premier abord l'objection semble imparable, mais quand on voit la magistrature monarchique à l'œuvre, on lui découvre un mérite suprême et qui réduit au néant l'objection. Cette magistrature est inamovible et elle est inamovible par la nature même du gouvernement sous lequel elle est appelée à fonctionner. En temps de révolution, on a voulu parfois élever contre le principe d'inamovibilité appliqué à la magistrature, il est péri sans doute, au moins passagèrement, avec la monarchie, et la monarchie est péri, mais les nouveaux n'ont jamais obtenu sur ce point que des succès fort précaires et aujourd'hui, l'inamovibilité de la magistrature paraît être le palladium souverain d'une bonne justice, c'est-à-dire d'une justice égale et impartiale pour tous, en tout temps, en tout lieu et en toute circonstance. Nous pourrions citer maints exemples célèbres de justice et d'indépendance de la part de la magistrature monarchique!

Nous ne trouverons pas, en ce temps-ci, de pareils exemples de la part de la magistrature républicaine. Cela voudrait-il dire que la monarchie rend les hommes meilleurs? Non. Cela n'est pas non plus précisément notre pensée et nous croyons au contraire que tous les hommes ont une moralité égale, les lois naturelles qui président aux actes étant partout semblables; mais nous pensons que la monarchie avec son principe de permanence appliqué à tout, doit faire de meilleurs magistrats. Là se borne notre remarque.

Ces réflexions viennent forcément à l'esprit quand il s'arrête un instant sur la moralité de certains faits contemporains. Il y a quelque temps, nous pourrions dire, il y a quelques jours, la Cour Suprême des Etats Unis se déclarait incompétente à juger une affaire qui était justement de son ressort. Jamais la Cour Suprême n'eût été mieux dans son rôle, en nous semble, qu'en émettant son opinion, c'est à dire en rendant un arrêt sur la valeur constitutionnelle d'un acte intéressant non pas un Etat seulement, mais dix Etats dans leurs rapports avec le gouvernement général. Cette considération avec le gouvernement général. Cette considération suffisante n'a pas donné à la Cour Suprême une puissance qu'elle ne voulait pas prendre et au lieu de se grandir elle s'est annulée. Les juges de la Cour Suprême sont cependant inamovibles, oui; mais comme en temps de révolution, rien ne peut en fixer de l'avenir, le principe, en ce cas, n'a pu sauver la Justice, la Cour Suprême s'est laissée envahir tout.

Après cet exemple, que pourrait-on attendre de la magistrature inférieure nommée sous l'influence même qui a fait reculer la Cour Suprême?—On ne peut attendre pire, nous dira-t-on, et sur le nombre de ces magistrats inférieurs, il peut s'en trouver de meilleurs.—Nous n'en découvrons pas, mais elle peut tenir à des causes particulières de localité ou de nomination dont nous n'avons pas à nous occuper ici. Nous nous composons surtout de ce qui fait du bruit ou est de nature à en faire, et n'est à propos de deux nouvelles fort étranges, trouvées dans une seule feuille de dépêches, les dépêches d'hier matin, que nous nous permettons cette critique étoné, d'avance, nous reconnaissons sous l'impétuosité.—Ces nouvelles sont, d'une part, que l'avocat de district, représentant le ministère public dans une Cour de Richmond, a demandé le renvoi d'une affaire en se fondant sur la révélation certaine, par le Congrès, de l'opinion de M. Stanbery en matière d'énergétisment des votants; et, d'autre part, qu'un petit juge de la Caroline du Sud a décidé que le jury doréavant serait composé non d'après la loi de l'Etat qui l'institue, mais d'après celle du commandant militaire du district qui le nomdite.

Ces deux faits ne sontils pas aussi offensants l'un que l'autre? En Virginie, un simple avocat de district fait respondre la justice parce qu'il présume seulement, car il ne peut en être sûr quoqu'il dise, que le Congrès révisera l'opinion de l'avocat général et la révisera dans le sens du radicalisme, c'est à dire dans le sens de cette tyrannie exécrée depuis deux ans sur le Sud avec une si impitoyable énergie. Cet avocat de district suppose d'abord que le Congrès se rassemblera en juillet prochain, et légiférera dans des vues qui lui conviennent et qui sont les siennes. L'esprit de parti ne saurait aller plus loin et la présomption du magistrat dépasse toute borne. Ce qui frappe le plus dans ce trait c'est tout à la fois le manque de générosité et de justice. Ce dernier sentiment devrait être inné chez un magistrat, où i bien celui dont nous parlons est imbu d'un sentiment contraire. Beaucoup de gens sont privés, sans raison, de droit de suffrage, et au lieu d'attendre le lui donner le sens du droit commun, l'avocat de district de Richmond espère qu'en changeant pour l'agravant encore dans le sens de privilège; et pour que le malheureux Sud ne puisse pas s'y soustraire pas à l'interdiction décrétoire, il suspend l'action du tribunal dont Pusique juge ne paraît pas avoir des sentiments plus libéraux.

Dans la Caroline du Sud, le fait que nous relevons n'est point aussi odieux parce qu'il dérogé en droit au lieu de le restreindre, mais l'omnipotence partiale du législateur, s'appuyant sur l'omnipotence usurpatrice du commandant militaire, n'en est pas moins un travestissement et, cheqquante.

Le magistrat de la Caroline manifeste un égal mépris pour la loi, seulement au lieu d'attendre d'une convention prochaine le pouvoir dont il use, il devance la convention et agit comme si elle eut déjà hasté ses décrets régénérateurs. Le Caroline du Sud n'a pas encore de loi qui admette les nègres dans la composition du jury, et le Congrès, qui nous le dit, n'en a pas fait d'ordre de loi spéciale; le Congrès au contraire a reconnu provisoirement les gouvernements existants, et comme ils ont gouvernements n'admettent jusqu'ici les affranchis comme jurés. Cela vaut bien certainement, nous en convenons, mais il est inutile de dégonner l'heure de cette heureuse fête; car le jury doiqu, composé de hélicé, mais ne pas nous nous fait qui quoique vous dites, mais prononcé, mais qui quoique vous dites, le jury sera mêlé de noirs, certes, les frères n'en seront pas mélangés.

Ainsi les deux de tous magistrats dont nous parlons se ressemblent en ce point, que tous les deux devancent l'action d'une assemblée: les premiers pour supposer le jugement, le second pour l'extirper, ôtérent les bornes de leurs attributions respectives.

Et il en sera ainsi partout dans le Sud. Le Congrès n'a trouvé jusqu'ici, parmi ses propres partisans et parmi les créatures de son pouvoir usurpateur, que des dévouements parfaits, absolus, inaliénables; tous les employés choisis par eux ont été d'avoyées dévouements; ils ont tout accepté, tout subi, pour obtenir ou pour conserver une place publique et pas une désinvolture n'est venu ébranler ce servilisme universel. C'est là un triste symptôme de l'esprit public; et bien qu'il ne concerne que les hommes en place, l'audace avec laquelle ils se déclarent à tout pour d'y maintenir, nous fera mal augurer de l'opinion générale et nous ne savons à quelle réserve elle en forcément tenue.

## Les Billets de Ville.

Nous répétons ce que nous avons dit hier à propos de la singulière communication adressée par le maire au Conseil de ville. Quel que soit le résultat de cette dénonciation, les porteurs de billets de ville n'ont absolument rien à craindre. Tout le monde a accepté ces billets de bonne foi; la ville a des ressources suffisantes pour les rembourser; le Conseil municipal en a autorisé l'émission; ils seront donc payés sans aucun doute, et leur valeur reste entière. Voilà qui est parfaitement entendu entre tous, car tous nous sommes solidaires. Non seulement notre crédit mais encore notre honneur est engagé et nous ne voulons ni porter atteinte à l'un ni manquer à l'autre.

Cela posé, nous nous demandons où le maire a pensé son autorité quand il a signifié au receveur de la ville, c'est à dire au Trésorier, de n'accepter pour aucune dette les billets émis depuis le mois de mars 1866. Cet ordre là ne pourrait être donné que par le Conseil municipal. Il en avait été ainsi pour les billets d'Etat reçus en paiement des taxes de ville. Les Conseils avaient autorisé le Trésorier à les prendre, et il les prit; quand les Conseils jugèrent bon de mettre fin à cette mesure, ils adressèrent au Trésorier une résolution passée en due forme à cet effet, et cet officier cessa tout aussitôt de recevoir les billets d'Etat. M. Heath le sait bien, car la résolution fut votée d'après ce qu'il avait suggéré lui-même, dans les premiers jours de son entrée en fonctions à la mairie de la ville. A-t-il plus de pouvoir aujourd'hui qu'alors et où le peine t-il? Est ce en vertu d'une autorité de commandant de District? Où est cette autorité? M. Heath, bien qu'il ait une autre ordre, plus que M. Monroe, n'est pas revêtu pour cela d'une plus grande autorité. Il l'a remplacé simplement. C'est une substitution d'homme et non d'attributions.

Le trésorier a donc bien fait de continuer à recevoir pour taxes dues à la ville ou pour autres choses les billets de toutes les émissions indistinctement. Le maire saurait dû prévoir qu'il en serait ainsi. D'ailleurs, il aurait dû mieux s'expliquer, et beaucoup de gens se demandent si ce sont les billets portant une date postérieure au mois de mars 1866 qui sont suspects, ou bien tous les billets remplaçant les billets des autres émissions, de 1862 et de 1864 par exemple, qui peuvent être signés de MM. Mohan et Hernandez ou de leurs députés. Il est évident que le maire doit en suspecter aussi l'origine dès le moment qu'ils ne portent plus les signatures du contrôleur Howell ou du trésorier Walton, sous l'administration desquels ils ont été mis en circulation.

Le montant proscrit serait alors immense, et l'on aurait autorisé à croire que le maire Heath a en vue une véritable banqueroute, banqueroute selon lui, motivée par la fraude qui aurait présidé à la réémission de toute cette circulation. Mais la fraude est-elle possible? Voyons un peu.

Les billets remplaçant ont gardé la date et le numéro des billets originels, bien qu'ils ne puissent porter les mêmes signatures. Les billets de 1864 sont donc signés soit par MM. Howell et Walton, soit par MM Mohan et Hernandez; on peut faire la même remarque pour ceux de 1862, renouvelés en 1864 ou plus tard. Ils portent aussi leurs numéros. Maintenant si ces billets n'étaient pas dès détruits après leur remplacement par des billets neufs, et qu'ils aussent été relancés dans la circulation, il serait arrivé un jour ou l'autre qu'on aurait découvert un double emploi; c'est à dire deux billets identiques de date et de numéro et portant des signatures différentes. Oh, alors la fraude eut été patente et le maire eut eu raison d'agir comme il l'a fait et plus énergiquement encore. Mais cela est-il arrivé? A-t-on trouvé des billets de 1862 ou de 1864, portant le même numéro et des signatures différentes, et circulant concurremment dans la compagnie? Non. On n'a pas découvert cela. Alors d'où vient l'accusation du maire? Sur quoi est-elle fondée? Du reste cette vérification est facile à opérer. Il y a beaucoup de ces billets à la Nouvelle-Orléans, et de toutes dénominations. Qu'on fasse faire un tableau de leurs chiffres, de leurs dates et de leurs signatures, et que chacun soit invité à examiner ces tableaux. Il est impossible que la fraude ne se découvre pas tout de suite. Il suffirait d'un seul double emploi pour la prouver. Mais il faudrait que cette épreuve fut confiée à des hommes irréprochables, à l'abri de toute faiblesse, et au dessus de tout soupçon. Ces hommes la ne sont pas si rares qu'on pense: seulement il faudra que l'autorité les découvre, car il est certain qu'ils ne se présenteront pas. Les hommes délicats ne se vantent guère, et se produisent encore moins.

VENTE DE PROPRIÉTÉS SUR LA LIGNE DE JACKSON—La Compagnie de Jackson fait annoncer qu'elle tiendra des registres de toutes les propriétés qui sont à vendre sur la ligne du chemin de fer de Jackson. En conséquence, les personnes qui possèdent ces propriétés sont invitées à en adresser la description, ainsi que le prix et les conditions, à M. E. S. Charles, trésorier de la Compagnie, qui se fera un plaisir d'éclairer à ce sujet les personnes qui désirent faire une acquisition de terres sur la ligne. Voyez l'annonce.

DISSOLUTION DE SOCIÉTÉ—La société Walles et Michel, avocats, a été dissoute d'un commun accord. M. Julien Michel, Passage de la Bourse, No 12, continuera les affaires de la société et se chargera de toutes celles qui lui seront confiées, à la ville et dans les paroisses St. Charles et St. Jean Baptiste.

## CHRONIQUE LOCALE.

TEMPÉRATURE.—27 juin.

THERMOMETRE DE C. DUMAREL, Opticien, Encognure Chartres et Bienville.

| | | |
|---|---|---|
| 6 heures A. M. | 79 | degrés. |
| Midi | 86 | " |
| 3 heures P. M. | 88 | " |
| 6 heures P. M. | 79 | " |

L'AFFAIRE DE JACOB BARKER.—Le témoin Wiggins a été entendu hier à la cour du recorder Abert. M. Wiggins donne les détails que nous avons déjà rapportés et ajoute: Depuis la faillite de la Banque M. Barker a fait plusieurs propositions de règlement. Il me prêta d'aller chez lui le 16 mai. J'y fus. Il avait une copie d'hypothèque en faveur de l'on des Harrison et deux billets signés par lui et endossés par la même personne. Il me dit alors de rester tranquille et que les choses s'arrangeraient. Il ajouta qu'il était obligé de faire les choses un peu différemment maintenant: que ces papiers me garantiraient. Je refusai de les recevoir. On me connaît plus tard de ne pas accepter la proposition. M. Eller me dit que la propriété ne valait rien. M. Barker m'a payé depuis une partie des dépôts. Il m'a payé en diverses fois environ $7,000.

La Cour a entendu encore MM. C. L. Moyer, N. J. N. Robinson, George Soulé, Mansfield, et aucun n'a rien plus favorable au vieux Barker que M. Wiggins.

Mais M. Wiggins a produit un certain document qui aurait été signé par M. Wiggins. M. Wiggins a reconnu comme un chèque tiré sur la banque pour une somme considérable d'argent.

Au sortir de l'audience on quelques temps après, M. Barker a reçu la visite de St Charles la furie vengeresse qui le poursuit partout où il va. C'est fou la vieille Irlandaise après lui avoir lancé des morceaux de briques qui ne l'atteignaient guères, apparemment, se lance sur lui et le saisit à la gorge. On les sépare. Mais le fort commence à le suivre et attendre que le vieux banquier est entré chez lui, rue Polymnie et St Charles, elle se met à lancer de nouveau des briques contre la porte et les fenêtres. Cette triste scène a été rapportée par la bouche de la vieille Irlandaise ou le monque de projectiles.

ECOLES PUBLIQUES.—L'examen des écoles publiques de la ville finira aujourd'hui. Il reste à examiner l'école supérieure des filles, rue Chouzet, entre les rues Jackson et Philip, l'école supérieure de la rue Carondelet et l'école supérieure de Washington et l'école supérieure des garçons, rue Bourgogne, No. 29.

BILLETS.—Le maire Heath ayant adressé au trésorier de la ville, une communication lui ordonnant de refuser les billets de ville émis depuis mars 1866 comme illégaux, offerts en payement de taxes ou autres dettes, M Hernandez nous a pas pris la liberté d'adresser un ordre au trésorier à recevoir les dites billets. En conséquence il y a ce hier foule pour payer les taxes; mais le véritable raison qui entraînait toutes ceux qui cédaient le terme pour les payer sans frais expire à la fin de juin.

DÉMÉNAGEMENT.—Les Directeurs de la Banque d'Etat de la Louisiane ont décidé de transférer le siège de leurs affaires, rue Bienville, de la rue Royale à la maison de banque, nouvelle occupée par la Première Banque Nationale, rue du Camp. Le transfert aura lieu, dit-on, opéré vers le 1er août.

VOLEUR DE RIVIÈRE.—Un nommé Blanch de la police de fleuve, a arrêté hier matin un nègre qui traversait le fleuve dans un skiff. Il venait de Gretna. Quand il a vu qu'on le shoot, il a essayé de s'échapper, mais vainement. Il avait dans son skiff deux grands sacs de sucre brodés qu'il avait enlevés du navire, avec le skiff. Il a fait d'ailleurs blanches pour expliquer sa possession du sucre, et le nègre Blanch l'a mené à la station de Bienvel Dubien. Le chef-de-la station de Bienvel Dubien. Le chef-de-la station de Bienvel Dubien, pour en agir et a une grande chaîne amendée sur l'avenir.

— On annonce que M. de Lamarche est trouvé dans un état d'aliénation mentale. Son réveil a été de tous les soins son cerveau. Il manque de tête et on ne lève que pour essayer d'une crosse pourrait-on y réfléchir.

## PAR LE TELEGRAPHE.

DÉPÊCHES TRANSMISES A L'ABEILLE

### Enregistrement en Georgie.

### Voyage du Président.

### Brillante réception à New Haven.

### Discours du Maire.

Louisville, 27—Vente 236 b. de tabac à $2 75 à $2 25. Marché ferme. Farine 8 à 8 75. Coton 22 pour le Mid.

Cincinnati, 27—Farine plus ferme pour les qualités de choix. Les qualités inférieures sont plus vendables. Coton plus à 23 pour le Mid. Bacon plus ferme. Jambons au cours, 16 à 16 1/2. Saindoux inactif et nominal.

Mobile, 27—Coton longuement. Vendu 300 balles à 23. Reçu 54.

Baltimore, 27—Coton ferme. Vendu aujourd'hui 1,600 balles. Upl. 26 à 26 1/2. Farine active.

Philadelphie, 27—Un comité de 25 citoyens a été nommé pour recevoir le Président et lui offrir l'hospitalité de la ville.

Washington, 27—Dernière, représentant de la Pennsylvanie, au Congrès, est mort.

Le Revenu a reçu aujourd'hui $849,000.

Canonge, Perrier, Lagan et Schmidt, d'un commun chef, ont été déclarés adjudicataires.

Le comité d'initiative a siégé jusqu'à 4 heures P. M. On fait beaucoup de conjectures sur ce qui a été dit. Mais le rapport le plus accrédité est celui d'après lequel Bonlet et Schmidt auraient dit que le président devrait être mis en accusation et déposé.

Augusta, 27—Coton plus actif et plus ferme. Vendu 289 balles à 24 pour le Middling.

Une forte pluie accompagnée de vent, de tonnerre et d'éclairs a régné cette section cette après-midi, arrachant les arbres, et l'on craint sérieusement que le coton et le maïs n'aient beaucoup souffert.

L'enregistrement se poursuit paisiblement sur les points de l'Etat. Dans quelques sections les blancs paraissent indifférents, mais la presse est unanime pour recommander l'enregistrement comme un devoir impérieux.

Savannah, 27—Le coton était inactif à l'ouverture, mais il s'est raffermi avant la clôture. Bas Middling, 22 1/2. Reçu aujourd'hui 310 balles. Stock en main 15,861 balles.

Savannah, 26—Enregistrés aujourd'hui, 73 blancs et 191 noirs.

Charleston, 27—Coton plus actif. Vendu 122 balles. Middling 24 1/2 à 25. Reçu 65 balles.

Wilmington, 27—Pas de vente de coton aujourd'hui.

Richmond, 27—La cour du juge Underwood s'ajournera aujourd'hui.

Une distillerie convaincue d'avoir fait de fausses déclarations a été saisie hier, à 6d consistance à $500 et les appareils ont été confisqués.

St. Louis, 24—Tabac bien tenu. Coton inactif. Farine sans changement. Maïs de 3 à 8 cents en baisse.

Richmond, 24—L'enregistrement a commencé aujourd'hui dans les wards inférieurs et a donné pour résultat: 316 blancs et 519 noirs.

New York, 27—Argent toujours abondant à 4 cent et 4 cent pour le compte. Change sur Londres 150. Or ferme à 138. Gouvernements fermes. Actions spéculatives en baisse, mais généralement tenues.

Il est 4 h. sous trésorerie aujourd'hui $5,151,000. Payé $2,822,000. Balance $134,268,000.

Hartford, Ct., 27—Le Président est parti ce matin sous escorte des Chevaliers-Templiers du district de Columbia, avec musique. A son départ le Président a reçu un magnifique bouquet présenté par les dames et orné de fraises mûres. "Vive le Président, Andrew Johnson, défenseur de la Constitution."

Sur le chemin de New Haven le Président a été salué par des acclamations et des levées de chapeaux, et toutes les stations de la ligne. Le colonel J. F. Rodgers a reçu le président à Boston et l'aldermen Jno B. Robertson et J. W. Forrest et le conseiller municipal. Geo. Ticknor a reçu le président à la mairie de ville, puis à toutes places ce que Paris compte de plus distingué et de plus élégant dans la société, dans les arts et dans les lettres.

Pendant que nous avons fait cette petite inspection, l'heure avance. Neuf heures sont sonnées, et la loge impériale est toujours vide. Tout les cœts sont tendus; les regards inquiétants, semblent vouloir percer les portières, qui restent closes. Enfin, à neuf heures et demie, un grand mouvement se produit: les chamellans de service viennent d'entrer, annoncent le cortège impérial, et, en effet, au moment après, S. M. l'empereur des Français en grand uniforme, avec le cordon de la légion d'honneur, paraît donnant le bras à l'impératrice, qui porte un magnifique diadème de diamants, dans l'éclat rehaussant encore sa souveraine beauté. L'empereur, en uniforme de général, avec le grand cordon de Saint André, offrait le bras à M. la princesse de Prusse. Le prince de Prusse, aussi en uniforme, donnait le bras à b. A. l. la grande-duchesse Marie.

Pendant que les souverains et les princes se plaçaient dans l'ordre que nous allons indiquer plus bas, toute la salle entière était levée pour saluer les augustes spectateurs, et l'orchestre entonnait l'hymne russe que l'empereur et les princes écoutaient debout, ainsi que l'assistance entière.

S. M. l'empereur de Russie avait à sa gauche S. M. l'impératrice Eugénie, et à sa droite S. M. l'empereur Napoléon; puis venait S. A. R. la princesse de Prusse, ayant de l'autre côté le prince héritier en uniforme rouge et vert avec le grand cordon de la Légion d'honneur, S. A. R. la princesse de Leuchtenberg, fille de la grande-duchesse Marie; S. A. I. le prince Wladimir portait avec beaucoup de grâce un chasseur uniforme blanc et rose; plus loin était S. A. le prince Murat.

De l'autre côté, S. A. R. la princesse de Prusse, S. A. I. la grande-duchesse Marie, S. A. I. la princesse Mathilde, et le jeune prince, frère du roi de Prusse.

La toilette de l'Impératrice Eugénie a été remarquée avec soin de l'*Africaine*, et l'on aperçoit deux magnifiques cent-gardes, immobiles comme des statues de bronze, placés en faction dans des niches latérales.

Pour alléger autant que possible la fatigue qu'occasionne la grande chaleur et l'immobilité absolue qui, comme l'étiquette non moins rigoureuse, oblige instructeur de Saint-Cyr, est le plus beau mouvement de l'exercice;—pour alléger, disje, la fatigue des factionnaires, on avait donné l'ordre de les relever très souvent; aussi, rigides exécuteurs de la consigne, on voyait de temps en temps, quand le moment était venu, nos braves cent-gardes traverser la scène sans se préoccuper de ce qui se passait sur le théâtre, et marcher droit à leur poste, en coudoyant la chamellan au milieu de ses notes les plus pathétiques, ou les danseuses dans leurs pirouettes les plus légères pirouettes. Ce petit manège, en se renouvelant, a fini par prodiguer des ipécacuanas assez comiques.

Hâtons-nous de dire que, malgré les efforts des artistes, le monde parut trop officiel et resta assez froid, et qu'aucun applaudissement n'est venu encourager les acteurs. Le foyer avait été converti en un splendide jardin d'hiver, et cette soirée restera dans les fastes de l'Opéra comme une des fêtes les plus belles et les mieux réussies qu'il soit possible d'offrir à un public de souverains.

A minuit passé, la représentation était terminée, mais il s'agissait de regagner sa voiture, et ce problème difficile à résoudre pour tous, a été sérieusement impossible pour quelques-uns, qui, de guerre lasse, ont préféré rentrer à pied plutôt que d'attendre inutilement une voiture qui n'arrivait pas.

### NOUVELLES DIVERSES.

Paris, 7 juin.

—A l'ouverture de la séance de 7, au corps législatif, M. le président Schneider a prononcé les paroles suivantes:

"Messieurs,

"Hier, au moment où notre glorieuse armée venait d'exciter l'admiration des souverains et d'une immense population, un attentat odieux a été commis par un homme d'origine étrangère; mais la Providence veillait, et le crime a été impuissant. (Applaudissements.)

"Je serai, messieurs, l'interprète de vos sentiments et de ceux de notre hospitalière et noble patrie (Bravo! bravo!—Longs applaudissements), en proclamant l'indignation profonde qu'a inspirée dans tous les cœurs cette abominable tentative (Nouveaux applaudissements), et en exprimant, à cette occasion, notre haute et respectueuse sympathie pour les hôtes augustes de l'empereur et de la France" (Applaudissements prolongés.—Cris de "Vive l'empereur!

—L'un des vétérans de l'émigration polonaise, le général Zamoyski, a adressé aux journaux de Paris la lettre suivante:

"L'attentat a causé, on le croira facilement, vive émotion parmi nos compatriotes. Pitié, ahurre d'entre eux, non, ému, témoigné le désir de me voir, en l'absence du prince Czartoryski, proclamer mon désir la douleur et la profonde indignation que cet attentat nous inspire.

"Le pays de la Pologne connaît, et c'est une de ses gloires, qu'un crime de cette nature ne peut jamais produit dans notre pays, malgré les convulsions politiques dont il a été souvent le théâtre.—Je n'hésite pas à affirmer qu'aujourd'hui parfaitement, l'acte insensé d'un homme qui est dit être Polonais, rencontrera dans toute la Pologne la plus unanime réprobation.

"Que qu'il en soit, un Polonais, digne de ce nom, ne désapprie jamais de la Providence. Nous attendons tout de sa justice et de sa miséricorde. C'est dans ces sentiments que nous voulons exprimer les vœux ardents que nous formulons pour la vie de l'illustre empereur, à nos plus glorieuses traditions, à ce que nous commandent les plus hautes intérêts de la Pologne et notre reconnaissance pour les bienfaits que nous impose l'hospitalité qui nous est généreusement accordée par la France.

"Général ZAMOYSKI."

—Le Wirst de Saint-Pétersbourg annonce que le gouvernement russe a le projet de rouvrir à l'entrée de la Sonnaie en plaine.

—On a répandu le bruit que l'empereur de la Chine devrait venir à son tour visiter l'Exposition universelle.

Nous nous voyons obligés de faire observer à nos lecteurs, dès le *Résumé diplomatique*, que ce voyage de l'île du Soleil à Paris ne peut être qu'une illusion; car la constitution chinoise interdit formellement au souverain, sous peine de déchéance, de quitter son Etats.

—Un mouvement a été dirvé à Cattaro à la nouvelle des Autrichiens qui ont commencé à la bataille de Kaniggrantz. Ce mouvement consiste en une immense croix de fer, placée sur un piédestal gothique. On y lit l'inscription suivante:

"Dédié par le prince Max Hess et la princesse Léonore de Hess-Rheinfeld à la mémoire des braves soldats autrichiens qui sont tombés pour leur empereur et leur patrie, 1866."

## LA REPRÉSENTATION DE GALA A L'OPÉRA.

En commençant, il y a quelques jours, le représentant de l'Opéra, le Monsieur distingué qui est en dehors des quelques lignes réservées pour le service de la scène, toutes les autres places seraient abandonnées à la simple bienfaisance, pour cette réunion où cette fête plus populaire. Aussi, en voyant hier le public en plein, l'audace avec laquelle ils se déclarent à tout pour d'y maintenir, nous faisait mal augurer de l'opinion générale et nous ne savions à quelle réserve elle en forcément tenue.

### Les Billets de Ville.

Nous répétons ce que nous avons dit hier à propos de la singulière communication adressée par le maire au Conseil de ville. Quel que soit le résultat de cette dénonciation, les porteurs de billets de ville n'ont absolument rien à craindre. Tout le monde a accepté ces billets de bonne foi; la ville a des ressources suffisantes pour les rembourser; le Conseil municipal en a autorisé l'émission; ils seront donc payés sans aucun doute, et leur valeur reste entière. Voilà qui est parfaitement entendu entre tous, car tous nous sommes solidaires. Non seulement notre crédit mais encore notre honneur est engagé et nous ne voulons ni porter atteinte à l'un ni manquer à l'autre.

Cela posé, nous nous demandons où le maire a pensé son autorité quand il a signifié au receveur de la ville, c'est à dire au Trésorier, de n'accepter pour aucune dette les billets émis depuis le mois de mars 1866. Cet ordre là ne pourrait être donné que par le Conseil municipal. Il en avait été ainsi pour les billets d'Etat reçus en paiement des taxes de ville. Les Conseils avaient autorisé le Trésorier à les prendre, et il les prit; quand les Conseils jugèrent bon de mettre fin à cette mesure, ils adressèrent au Trésorier une résolution passée en due forme à cet effet, et cet officier cessa tout aussitôt de recevoir les billets d'Etat. M. Heath le sait bien, car la résolution fut votée d'après ce qu'il avait suggéré lui-même, dans les premiers jours de son entrée en fonctions à la mairie de la ville. A-t-il plus de pouvoir aujourd'hui qu'alors et où le peine t-il? Est ce en vertu d'une autorité de commandant de District? Où est cette autorité? M. Heath, bien qu'il ait une autre ordre, plus que M. Monroe, n'est pas revêtu pour cela d'une plus grande autorité. Il l'a remplacé simplement. C'est une substitution d'homme et non d'attributions.

Le trésorier a donc bien fait de continuer à recevoir pour taxes dues à la ville ou pour autres choses les billets de toutes les émissions indistinctement. Le maire saurait dû prévoir qu'il en serait ainsi. D'ailleurs, il aurait dû mieux s'expliquer, et beaucoup de gens se demandent si ce sont les billets portant une date postérieure au mois de mars 1866 qui sont suspects, ou bien tous les billets remplaçant les billets des autres émissions, de 1862 et de 1864 par exemple, qui peuvent être signés de MM. Mohan et Hernandez ou de leurs députés. Il est évident que le maire doit en suspecter aussi l'origine dès le moment qu'ils ne portent plus les signatures du contrôleur Howell ou du trésorier Walton, sous l'administration desquels ils ont été mis en circulation.

Le montant proscrit serait alors immense, et l'on aurait autorisé à croire que le maire Heath a en vue une véritable banqueroute, banqueroute selon lui, motivée par la fraude qui aurait présidé à la réémission de toute cette circulation. Mais la fraude est-elle possible? Voyons un peu.

Les billets remplaçants ont gardé la date et le numéro des billets originels, bien qu'ils ne puissent porter les mêmes signatures. Les billets de 1864 sont donc signés soit par MM. Howell et Walton, soit par MM Mohan et Hernandez; on peut faire la même remarque pour ceux de 1862, renouvelés en 1864 ou plus tard. Ils portent aussi leurs numéros. Maintenant si ces billets n'étaient pas dès détruits après leur remplacement par des billets neufs, et qu'ils aussent été relancés dans la circulation, il serait arrivé un jour ou l'autre qu'on aurait découvert un double emploi; c'est à dire deux billets identiques de date et de numéro et portant des signatures différentes. Oh, alors la fraude aut été patente et le maire aut eu raison d'agir comme il l'a fait et plus énergiquement encore. Mais cela est-il arrivé? A-t-on trouvé des billets de 1862 ou de 1864, portant le même numéro et des signatures différentes, et circulant concurremment dans la compagnie? Non. On n'a pas découvert cela. Alors d'où vient l'accusation du maire? Sur quoi est-elle fondée? Du reste cette vérification est facile à opérer. Il y a beaucoup de ces billets à la Nouvelle-Orléans, et de toutes dénominations. Qu'on fasse faire un tableau de leurs chiffres, de leurs dates et de leurs signatures, et que chacun soit invité à examiner ces tableaux. Il est impossible que la fraude ne se découvre pas tout de suite. Il suffirait d'un seul double emploi pour la prouver. Mais il faudrait que cette épreuve fut confiée à des hommes irréprochables, à l'abri de toute faiblesse, et au dessus de tout soupçon. Ces hommes la ne sont pas si rares qu'on pense: seulement il faudra que l'autorité les découvre, car il est certain qu'ils ne se présenteront pas. Les hommes délicats ne se vantent guère, et se produisent encore moins.

ECOLES PUBLIQUES.—L'examen des écoles publiques de la ville finira aujourd'hui. Il reste à examiner l'école supérieure des filles, rue Chouzet, entre les rues Jackson et Philip, l'école supérieure de la rue Carondelet et l'école supérieure de Washington et l'école supérieure des garçons, rue Bourgogne, No. 29.

BILLETS.—Le maire Heath ayant adressé au trésorier de la ville, une communication lui ordonnant de refuser les billets de ville émis depuis mars 1866 comme illégaux, offerts en payement de taxes ou autres dettes, M Hernandez nous a pas pris la liberté d'adresser un ordre au trésorier à recevoir les dites billets. En conséquence il y a ce hier foule pour payer les taxes; mais le véritable raison qui entraînait toutes ceux qui cédaient le terme pour les payer sans frais expire à la fin de juin.

DÉMÉNAGEMENT.—Les Directeurs de la Banque d'Etat de la Louisiane ont décidé de transférer le siège de leurs affaires, rue Bienville, de la rue Royale à la maison de banque, nouvelle occupée par la Première Banque Nationale, rue du Camp. Le transfert aura, dit-on, opéré vers le 1er août.

VOLEUR DE RIVIÈRE.—Un nommé Blanch de la police de fleuve, a arrêté hier matin un nègre qui traversait le fleuve dans un skiff. Il venait de Gretna. Quand il a vu qu'on le shoot, il a essayé de s'échapper, mais vainement. Il avait dans son skiff deux grands sacs de sucre brodés qu'il avait enlevés du navire, avec le skiff. Il a fait d'ailleurs blanches pour expliquer sa possession du sucre, et le nègre Blanch l'a mené à la station de Bienvel Dubien. Le chef-de-la station de Bienvel Dubien, pour en agir et a une grande chaîne amendée sur l'avenir.

— On annonce que M. de Lamarche est trouvé dans un état d'aliénation mentale. Son réveil a été de tous les soins son cerveau. Il manque de tête et on ne lève que pour essayer d'une crosse pourrait-on y réfléchir.

## BULLETIN FINANCIER.

Jeudi soir, 27 juin.

Le mouvement a été modéré aujourd'hui. Plusieurs des principaux articles ont encore varié. La demande de mars et de mainsne se s'est étendue pour quelques jours. Le coton a été plus ferme pour les qualités de choix. Les qualités inférieures sont plus vendables. Coton plus à 23 pour le Mid. Bacon plus ferme. Jambons au cours, 16 à 16 1/2. Saindoux inactif et nominal.

Mobile, 27—Coton longuement. Vendu 300 balles à 23. Reçu 54.

Baltimore, 27—Coton ferme. Vendu aujourd'hui 1,600 balles. Upl. 26 à 26 1/2.